

Flash Information

Le 18 janvier 2022

Traçabilité des déchets

Traçabilité des déchets : Période de tolérance

Nous vous informons de la mise en ligne d'une page web sur le site du ministère de la transition écologique au sujet de la traçabilité des déchets : <https://www.ecologie.gouv.fr/tracabilite-des-dechets-terres-excavees-et-sediments>

Cette page web précise notamment qu'une **période de tolérance est en vigueur au cours du 1er semestre 2022** et donne des explications sur les évolutions réglementaires relatives à la traçabilité.

Dans cette page web, vous trouverez également le lien concernant la mise en ligne de l'application du registre national depuis le 7 janvier : <https://rndts-diffusion.developpement-durable.gouv.fr/fr>

Source : FNSA – Janvier 2022